Le changement de gouvernement

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Secrétaire d'Etat pour la France d'outre-mer : M. Marius Moutet ;

Sous-secrétaire d'Etat à l'Afrique du Nord : M. Pierre Viénot ;

Ministre de la Justice : M. Marc Rucart ;

Ministre des Finances : M. Vincent-Auriol ;

Ministre des Pensions : M. Albert Rivière ;

Ministre de l'Intérieur : M. Roger Salengro ;

Sous-secrétaire d'Etat à l'administration départementale : M. Raoul Aubaud.

Ministre de l'Economie nationale : M. Charles Spinasse ;

Secrétaire d'Etat au Commerce : M. Paul Bastid ;

Secrétaire d'Etat aux Transports : M. Albert Bedouce ;

Ministre de l'Agriculture : M. Georges Monnet ;

Secrétaire d'Etat aux P.T.T. : M. Jardillier ;

Secrétaire d'Etat à la Marine marchande : M. Paul Maulion ;

Sous-secrétaire d'Etat aux mines et forces motrices : M. Paul Ramadier ;

Ministre de l'Education nationale : M. Jean Zay ;

Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, aux sports et aux loisirs : M. Léo Lagrange ;

Sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique : M. Jules Julien ;

Ministre de la Solidarité sociale : M. J.-B. Lebas ;

Sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique : M. Henri Sellier ;

Sous-secrétaire d'Etat aux œuvres de l'enfance : Mme Suzanne Lacore ;

Sous-secrétaire d'Etat aux pupilles de la Nation et veuves de guerre : Mme Brunschwig.

La liste ministérielle paraîtrait à l' « Officiel » vendredi matin

M. Salengro a confirmé, mercredi soir, que jeudi, après l'élection du bureau de la Chambre, M. Léon Blum serait chargé de constituer le cabinet et qu'il pourrait faire publier, dès vendredi matin au « Journal Officiel », la liste de ses collaborateurs.

Il est possible, a-t-il ajouté, que le nouveau gouvernement se présente devant la Chambre samedi après-midi, si telle est la décision du Conseil des ministres.

557 élections ont été validées mercredi matin

La Chambre a validé mercredi matin 557 élections.

Les 61 élections qui ont été réservées, pour une vérification ultérieure des pouvoirs, sont celles de MM. Jean Hennessy (Alpes-Maritimes), François Martin (Aveyron), Fernand Bouisson (Bouches-du-Rhône), Poitou-Duplessis (Charente), Chiappe (Corse), Le Ball (Finistère), Valat (Gard), Marquet (Gironde), Henriot (Gironde), Cabannes (Gironde) Malvy (Lot), Gillet (Morbihan), Ratelade (Puy-de-Dôme), Mendiondou et Tixier-Vignancour (Basses-Pyrénées), Mercier, Rigal, Loseray, P. Bonte, Cogniot, Gélis, Martv, Croizat, Fourrier, Michiels, Moquet, Colin, Pillot, Touchard, Gsers, Brout, Langumier, Gitton, Monmousseau, Tillon, Doriot, Duclos, Berlioz, Honel, Costes, Fajon, Rochet, Duclos, Parsal, Capron, Thorez, Petit, Vaillant-Couturier, Pigimier (Seine, Lebret, de Montalembert (Seine-Inférieure), Parmond Patenôtre (Seine-et-Oise), ainsi que toutes les élections coloniales, à l'exception de celle de M. Candace.

L'élection de M. Jacques Doriot

Bien que le 9me bureau ait conclu à la validation de l'élection de M. Jacques Doriot, maire de Saint-Denis, trois députés communistes se sont fait inscrire pour demander à la Chambre son invalidation afin que l'assemblée ne puisse pas le proclamer élu mercredi.

Informé de cela, M. Jacques Doriot s'est fait inscrire pour prendre la parole contre la validation de 33 élus communistes de la Seine. C'est ce qui explique qu'aucun d'eux n'a pu être proclamé élu.

Ainsi, en vertu du règlement, les élus communistes de Paris et de sa banlieue, qui comptent tous parmi les dirigeants du parti, ne pourront déposer aucune proposition de loi avant que l'assemblée se soit prononcée sur le cas de chacun d'eux.

M. Jacques Doriot a déclaré qu'il ne renoncerait à son obstruction que si les trois communistes inscrits contre sa validation renoncent eux-mêmes à intervenir.

La séance de la Chambre

Paris, 3 juin. — M. Antoine Salles, doyen d'âge, préside encore la seconde séance de la Chambre.

Un assez grand nombre de députés ont tenu à venir entendre la proclamation de la validation de leur élection. Par contre, les tribunes publiques sont à peu près vides.

M. Antoine Salles ouvre la séance à 9 h. 40, devant près de 400 députés. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs. Le président fait approuver sans débat les conclusions des bureaux tendant à la validation des élections non contestées dans l'ordre alphabétique des départements.

La fraction communiste, pour employer l'expression consacrée, au grand complet, se fait un malin plaisir de souligner par ses applaudissements les noms de ses élus. Les autres députés n'applaudissent que rarement et sans pratiquer la discipline de groupe dont les communistes donnent l'exemple.

A 10 h. 25, le président a terminé sa lecture. 557 élections ont été validées. Quelques députés s'étant fait inscrire en effet, sur les conclusions provisoirement des bureaux, celles-ci sont retirées de l'ordre du jour.

M. Xavier Vallat (Ardèche) demande au président quand ces élections seront validées.

— On peut toujours, dit-il, se faire inscrire sur une élection, si nous nous étions inscrits sur toutes les élections, la Chambre n'aurait jamais pu être constituée.

M. Antoine Salles. — Ces élections seront mises en tête de l'ordre du jour dès que le bureau aura été constitué.

M. Xavier Vallat insiste et demande une séance spéciale l'après-midi.

M. Antoine Salles. — La discussion ne peut avoir lieu qu'après la constitution du bureau.

M. Fernand Bouisson. — Je suis moi-même dans le cas auquel fait allusion M. Vallat, mais je reconnais qu'il ne peut y avoir discussion avant la constitution du bureau.

La séance est levée à 10 h. 30.

Séance jeudi, à 14 h. 30, pour la vérification d'élections et l'élection du bureau définitif.

A la délégation des gauches

Paris, 3 juin. — La délégation des gauches a délibéré, mercredi, sur les candidatures à présenter, jeudi, à la réunion des bureaux des groupes en vue de l'élection des membres du bureau de la Chambre.

La candidature à la présidence de M. Edouard Herriot a été adoptée par acclamations.

Les candidatures à la vice-présidence de MM. Hippolyte Ducos, radical-socialiste, Ferdinand Morin et Albert Paulin, socialistes, et Jacques Duclos, communiste, ont été approuvées, ainsi que celles des secrétaires présentés par les groupes de la majorité.

En ce qui concerne les questeurs et pour résoudre la difficulté soulevée par les groupes de la minorité qui réclame un poste pour M. Tranchand (gauche démocrat.que), la création a été envisagée d'un quatrième poste qui serait réservé à ce représentant de l'opposition.

L'élection du bureau de la Chambre

Jeudi, à 14 h. 30, la Chambre tiendra sa troisième séance sous la présidence de son doyen d'âge, M. Antoine Salles. Après la validation des élections inscrites à son ordre du jour — simple formalité — elle procédera à l'élection des membres de son bureau.

Successivement auront lieu dans la salle des séances et dans les salons voisins, les scrutins pour la nomination du président, des six vice-présidents, des douze secrétaires et des trois ou quatre questeurs.

Dans la matinée, les bureaux des groupes arrêteront définitivement la liste des candidats qui, en vertu de l'art. 8 du règlement, doit être établie autant que possible proportionnellement à l'effectif des groupes.

Cette réunion prévue pour mercredi matin, a été ajournée, afin de permettre aux groupes de se concerter sur les candidatures mais l'accord n'était pas encore réalisé complètement à la fin de la journée.

Toutefois, on estimait qu'il pourrait intervenir jeudi. Il est probable que seront candidats à la vice-présidence, M. Léon Baréty, député des Alpes-Maritimes, pour représenter le groupe de l'Alliance démocratique et M. Edouard Soulier (Seine) ou Camille Blaisot (Calvados) pour représenter la Fédération républicaine. La question des questeurs, restée en suspens, n'aura de solution que jeudi.

Un entretien de M. P.-E. Flandin avec M. Yvon Delbos

M. P.-E. Flandin a conféré, mercredi soir, pendant près de deux heures, avec M. Yvon Delbos qui, on le sait, sera ministre des Affaires étrangères dans le prochain gouvernement.

Cette conversation avait pour but de permettre au député de la Dordogne de s'informer de l'état des grandes questions internationales en suspens.

Il est vraisemblable qu'elle sera suivie d'un nouvel entretien jeudi.

Une conférence entre M. Marcel Régnier et M. Vincent-Auriol

Paris, 3 juin. — Une conférence s'est tenue mercredi matin, à 10 h., au ministère de l'Intérieur, en présence de M. Albert Sarraut, entre M. Marcel Régnier, ministre des Finances, et M. Vincent-Auriol, futur ministre des Finances du cabinet Léon Blum.

Un camion heurte un groupe de Saint-Cyriens dont l'un est tué

Paris, 3 juin. — Mercredi à 4 h. du matin, un camion automobile a heurté, à Saint-Cyr, un détachement de l'Ecole spéciale militaire. Sept élèves ont été blessés.

Le général Maurin, ministre de la Guerre, s'est rendu à 11 h. 15, à l'hôpital Dominique-Larrey, à Versailles, où

(Ph. France-Presse.)

Le GÉNÉRAL MARTIN, *commandant l'Ecole de Saint-Cyr, sortant de l'hôpital de Versailles, s'entretient avec* MGR ROLLAND-GOSSELIN, *évêque de Versailles, qui vient de visiter les blessés.*

les victimes avaient été transportées. Il a rendu visite aux blessés et salué le corps de l'élève Coadic, décédé des suites de l'accident.

Au cours d'une reconstitution de l'accident, le chauffeur du camion a fait la déclaration suivante :

— Je suis parti hier soir, vers 20 h. 45 des Aubiers (Deux-Sèvres), avec un chargement de 6 tonnes, composé d'œufs et de poulets.

» En arrivant à Saint-Cyr, vers 4 h. 15 et alors que j'allais aborder le carrefour formé par l'avenue Jean-Jaurès et la route nationale, je vis une masse qui traversait le chemin. A ce moment, je freinais, je montais même sur le trottoir pour diminuer ma vitesse, mais la collision se produisit. »

Des essais de freinage furent immédiatement effectués par l'expert qui constata que tout fonctionnait parfaitement.

En conséquence, le chauffeur a été écroué sous l'inculpation d'homicide involontaire et blessures par imprudence.

En Belgique, M. Vandervelde poursuit ses consultations

Les socialistes entreprennent des travaux d'approche vers les démocrates chrétiens

M. VANDERVELDE INTERROGÉ PAR LES JOURNALISTES A SA SORTIE DU PALAIS ROYAL. (Ph. Keystone.)

Bruxelles, 3 juin

M. Vandervelde a repris, mercredi ses consultations. Le leader socialiste a reçu successivement MM. les ministres du Bus de Warnaffe, Rubbens, De Schryver.

Il a vu ensuite M. Bodart, député démocrate chrétien de Charleroi; M. M.-H Jaspar, député radical de Bruxelles, et M. Marcq, un des chefs de la droite flamande.

Les journalistes ont été reçus vers 13 heures. M. Vandervelde leur a déclaré que ses entretiens étaient jusqu'ici d'ordre personnel et qu'il ne savait pas encore s'il serait possible de constituer un Cabinet d'union présidé par un socialiste.

Travaux d'approche vers les démocrates chrétiens

Dans l'impossibilité où les socialistes se trouvent de gouverner seuls, M. Vandervelde a cependant songé à la concentration démocratique, qui est une des idées dominantes de sa vie publique. Et c'est plus du côté des travailleurs chrétiens et des jeunes radicaux que du côté communiste qu'il regarde pour réaliser cette combinaison.

Aussi, même avant d'être chargé par le Roi de faire des sondages, en vue d'un ministère national, a-t-il eu avec M. van Isacker, ministre démocrate-chrétien, un échange de vues. M. van Isacker, cependant, reste partisan d'un Cabinet van Zeeland.

On remarque aussi que M. Vandervelde s'est entretenu avec M. Bodart, député démocrate-chrétien de Charleroi, et M. Marcel-Henri Jaspar, député radical de Bruxelles.

Les socialistes font valoir avec un certain succès, la combinaison Poullet-Vandervelde en 1926, à laquelle l'Episcopat, par une lettre publique, invita les catholiques à se rallier.

Jusqu'ici, rien d'officiel n'a été constaté du côté de la démocratie chrétienne. Mais les sympathisants de cette concentration démocratique sont nombreux, et « L'Avant-Garde » de Louvain pousse énergiquement à la constitution d'un front populaire, sur l'initiative des travailleurs chrétiens.

Le « Pays Wallon », organe démocrate chrétien de Charleroi, est partisan de la participation catholique au gouvernement.

« L'abstention du parti catholique aurait, dit-il, des conséquences très graves: elle orienterait la politique vers deux extrêmes, qui sauraient exploiter notre faiblesse : le rexisme et le communisme. Or, à l'un comme à l'autre, que nous considérons comme tout aussi dangereux parce qu'inspirés de la même doctrine totalitaire, nous avons pour devoir de barrer la route par tous les moyens en notre pouvoir. Et on peut être sûr qu'à cette tâche les démocrates chrétiens ne failliront pas. »

Le fédéralisme en Flandre

L'idée fédéraliste semble gagner en Flandre. A droite, on est de plus en plus d'accord pour qu'il se crée deux « Unions catholiques », une flamande, une wallonne. Aujourd'hui, « De Volkmacht », l'organe des ouvriers chrétiens de la Flandre occidentale, commente ainsi les dernières élections :

« Tout aussi significatif est le fait que le parti catholique, par la scission qui s'est opérée en Wallonie, a perdu son caractère de parti national le plus puissant, constituant le pivot principal de toute la vie parlementaire belge.

» Les 15 Wallons que nous retrouvons encore dans les rangs des 63 catholiques ne parviendront pas à rétablir l'équilibre et seront tentés de régler leur attitude sur les injonctions des rexistes, qui forment un groupe presque également puissant dans les provinces wallonnes. Ceci constitue pour la politique centralisatrice de l'Etat belge une grosse perte.

» Quoi qu'il en soit, la politique de l'Etat unitaire belge a perdu cinquante pour cent de sa cohésion. C'est le résultat le plus clair du succès rexiste de dimanche dernier. Ajoutez-y la division croissante et l'anarchie qui menace le camp wallon : 34 socialistes, 15 catholiques, 12 rexistes, 8 libéraux, 6 communistes. »

La situation des anciens ministres

On commente vivement dans les milieux politiques, un article de M. Arthur Wauters, un des jeunes chefs les plus en vue du socialisme.

M. Wauters attribue l'échec des partis gouvernementaux à la présence, dans le cabinet van Zeeland « des défroqués de la défiation ». Il vise MM. Devèse, Bovesse, Hymans, du Bus de Warnaffe, Poullet, Van Isacker, Rubbens et De Schryver.

Il demande nettement leur exclusion de la prochaine combinaison ministérielle.

La situation politique

M. Vandervelde a poursuivi mercredi après-midi, ses consultations. Il a eu d'abord un entretien avec les membres du comité socialiste des Douze, puis il a reçu M. Heyman, ancien ministre démocrate chrétien ; M. Octave Dierckx, ancien ministre libéral ; M. Jules Ponson, président de la Chambre de commerce de Bruxelles, et M. Daens, ancien ministre libéral.

Ces personnalités n'ont fait aucune déclaration concernant leurs entrevues avec M. Vandervelde, dont les consultations seront reprises jeudi matin.

Le maréchal Badoglio reçoit un accueil triomphal à Naples

Naples, 3 juin. — Le maréchal Badoglio, vice-roi d'Ethiopie, a reçu un accueil triomphal de la part de la population de la ville.

Le navire « Arborea », qui le ramenait, est arrivé au port à 9 heures, arborant un pavillon qui porte sur fond blanc une étoile rouge.

Toutes les sirènes des bateaux qui se trouvaient dans le port l'ont salué de leurs mugissements, tandis que les unités de guerre tiraient une salve de 21 coups de canon

Le maréchal que la foule acclamait avec un enthousiasme débordant en scandant les syllabes de son nom, passa en revue les troupes qui rendaient les honneurs, puis prit place à bord d'une automobile qui partit sous une pluie de fleurs, vers la gare, pendant que le prince rentrait au palais royal.

Le maréchal et sa famille montèrent à bord d'un train spécial qui partit pour Rome à 10 h. 10.

A Rome, le Duce en uniforme de commandant en chef de la milice, entouré des membres du gouvernement et des plus hautes personnalités du régime, attendait sur le quai, l'arrivée du train spécial.

A l'entrée du convoi en gare, les troupes présentèrent les armes pendant qu'éclataient les fanfares.

A sa descente de vagon, le maréchal a été salué par le Duce.

A son apparition sur la place de la Gare, un formidable clameur s'est élevée de la foule. Le maréchal a pris place rapidement dans une voiture fermée qui est parti aussitôt tandis que les troupes qui étaient échelonnées sur le parcours présentaient les armes. Une vague d'applaudissements suivait le passage de la voiture du maréchal.

BARCELONE-LONDRES EN 5 HEURES

Barcelone, 3 juin. — En présence des autorités a été inauguré le nouveau service établi par l'Air-France pour relier Barcelone à Londres, via Paris.

Ce service permettra la liaison Barcelone-Londres en 5 heures.

Le conseiller municipal M. Carbonnell, représentant le maire et le président de la généralité, a prononcé un discours exprimant tous ses vœux pour le succès de ce réseau. Le vice-consul de France à Barcelone et le directeur commercial à Barcelone de l'Air-France, ont également prononcé des allocutions.

Quatorze forçats se sont évadés du bagne de Cayenne du 7 novembre au 27 décembre

La Rochelle, 3 juin. — On apprend à Saint-Martin, île de Ré, que du 7 novembre au 27 décembre dernier, quatorze forçats se sont évadés de la Guyane.

Ce sont : Aristide Matou, condamné à la Guadeloupe en 1932; Georges Wabb, condamné en 1933 à Cayenne ; Haddad Ahmed, condamné en 1928 à Bougie ; Charles Kempf, condamné par la cour d'assises du Bas-Rhin en 1934 ; Alphonse Bailer, condamné en 1933 à Metz ; André Pokorski, condamné en 1932 à Paris ; Abd-el-Kader Naimi, condamné en 1923 par le Conseil de guerre de Constantine ; Salvator Bonnetti, condamné en 1927 à Nîmes ; Alfred Peyron, condamné en 1934 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône ; Claude Baladoux, condamné par le jury de la Loire en 1906; Henri Dabon, condamné en 1924 à Cayenne ; Victor Lahaye, condamné en 1931 à Paris; Antoine Deutsch condamné à Metz en 1934; et Jean Neff, condamné à Colmar en 1932.

— On mande de Séoul à l'Agence Domei que la nouvelle selon laquelle des bandits auraient attaqué la ville de Sekibedaki, au nord de la Corée, a produit une vive sensation. Les assaillants, dit cette dépêche, auraient occupé une colline et tenu la police en échec. Deux policiers auraient été tués et deux autres blessés.

— Le chancelier Schuschnigg qui est arrivé à Viareggio, n'a encore reçu aucune personnalité politique. Il est demeuré seul toute la matinée sur la plage.

UNE CONFÉRENCE DE M. ANDRÉ TARDIEU sur : "Le mensonge démocratique"

Paris, 3 juin. — M. André Tardieu, ancien président du Conseil, a donné ce soir sa deuxième conférence sur la réforme politique, sociale et morale de la France.

Rappelant qu'il a la semaine dernière décrit une énigme et promis une explication, M. Tardieu s'attaque à ce qu'il appelle « Le mensonge de base de nos institutions ».

« J'ai dit mensonge et je répète le mot: car je n'en trouve pas d'autre. Je vois, en effet, d'une part l'unanimité du peuple français attaché à quelques principes dont il ne doute point et, d'autre part, infligeant à ces principes un démenti quotidien, les faits, dont notre peuple a l'air de ne se point aviser. »

Après avoir rappelé les éléments de cette foi commune des Français, qui tous se croient libres, égaux et, plus encore, souverains, l'orateur précise ainsi son but :

« Je laisserai ce soir de côté les intentions et les résultats. Je ne me demanderai pas si est bon ou si est mauvais l'usage fait par le peuple de sa liberté, de son égalité et de sa souveraineté. Je ne me demanderai pas même si la liberté, l'égalité, la souveraineté sont, ou ne sont pas des choses bonnes; je me bornerai à me demander si cette liberté, si cette égalité et si surtout cette souveraineté, dont personne ne doute, ne seraient pas par hasard une simple mystification. Je me demanderai, passant des principes à l'application, si depuis cent cinquante ans qu'elle croit les avoir, la France a jamais possédé cette souveraineté, mère de sa liberté et de son égalité et unie à elles deux par le plus étroit des liens.

» Je me demanderai, et je vous demanderai si ces postulats de notre vie publique, que l'on vous a toujours donnés comme allant de soi, ce qui dispensait de les vérifier, correspondent au plus petit, au plus modeste, au plus insignifiant minimum de réalité.

» On a toujours dit à la France qu'elle possède le suffrage universel. Or, sur quarante millions de Français, il n'y a que onze millions et demi de Français qui aient le droit de voter. Il faut, en outre, retenir que:

» 1° Sur ces 11 millions 1/2 d'électeurs, il y a en toujours 16 % et parfois 40 % qui s'abstiennent. Il n'y a plus alors, sur 40 millions de Français que 6.900.000 électeurs effectifs:

» 2° Par le découpage arbitraire des circonscriptions, les voix des électeurs qui, pour nommer un député, sont tantôt 6.000 et tantôt 12.000, sont arbitrairement inégalisées;

» 3° Par suite du système majoritaire, la moitié moins un des électeurs de chaque circonscription est privée de toute représentation.

» Dans ces conditions, la Chambre ne représente pas le pays. »

M. André Tardieu soutient, ensuite, que le suffrage, mutilé quant au nombre, ne l'est pas moins, quant à la compétence, et que les droits, que possèdent les démocraties étrangères, sont tous refusés à la démocratie française.

« Ratification de la Constitution et des lois, élection du chef de l'Etat, élection des juges et des fonctionnaires, droit de referendum, droit de veto, droit de révision, droit d'initiative, le peuple français se l'est vu ou refuser, ou retirer soit par les lois constitutionnelles de 1875, soit par la loi de révision de 1884, soit par l'usage. Le refus de ces droits a été obstinément maintenu, depuis 1848, par les majorités successives.

« Ces traits, qui caractérisent la vie électorale, se retrouvent dans la vie parlementaire. Les candidats élus ont toujours un million et demi des voix de moins que les candidats battus, c'est-à-dire que le nombre des suffrages non représentés à la Chambre est toujours supérieur à celui des suffrages représentés.

» Les lois, qui passent pour exprimer la volonté générale, ne l'expriment à aucun degré: Par exemple, la majorité qui a voté en 1905 la loi de séparation ne représentait que 2.600.000 Français sur 40 millions.

» Les lois peuvent donc être totalement oppressives pour des minorits légales, qui sont des majorités réelles. Et contre ces risques d'oppression par la loi, il n'y a, en France, aucun recours d'aucune sorte, ni constitutionnel, ni judiciaire, ni de fait. La liberté et l'égalité ne sont, par suite, pas moins fragiles que la souveraineté.

» Liberté de conscience, liberté d'association, liberté de la presse, liberté des contrats, égalité politique, égalité civique, égalité judiciaire, égalité fiscale, égalité militaire ont subi d'innombrables atteintes. »

M. André Tardieu ajoute que jamais la volonté générale ne s'est exercée sur la politique internationale, ni sur le choix des régimes, ni sur le choix des hommes, ni sur les lois essentielles et il cite de nombreux exemples à l'appui de sa thèse.

« Partout, ajoute-t-il, et en toute matière, la dictature des assemblées s'est substituée à la souveraineté du peuple. Et cependant, par la pratique de plus en plus généralisée des décrets-lois, la dictature parlementaire a pris l'habitude de se reconnaître impuissante à exercer le mandat qu'elle a cependant sollicité et de se démissionner elle-même.

C'est dans cet ensemble de faits que M. Tardieu voit ce qu'il appelle le mensonge démocratique.

« Volonté générale? dit-il. Pas trace. Suffrage universel? Dans la faible proportion de 25 %. Suffrage majoritaire? Pas même, puisque le corps électoral, qui ne représente qu'un quart du peuple, n'arrive pas à faire représenter dans les Chambres sa propre majorité. Liberté? Egalité? Non encore, mais un règne d'oligarchies minoritaires. Ce mensonge est soigneusement maintenu depuis un siècle et demi, par les profiteurs du régime, qui prétendent qu'on l'attaque, dès que l'on dénonce les abus dont ils sont responsables. »

Et M. André Tardieu, ayant signalé que, de ses observations, se dégagent clairement un certain nombre de réformes, portant sur la Constitution, les droits des citoyens, la profession parlementaire, le régime électoral et celui des assemblées, conclut qu'il présentera ces réformes dans le cadre général d'un programme d'ensemble. N'attendant rien de personne, depuis qu'il s'est volontairement libéré des servitudes parlementaires, il affirme sa volonté de poursuivre jusqu'au bout sa campagne pour la vérité politique.

L'arrivée à Paris de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique

Paris, 3 juin. — Mercredi, à midi, est arrivée à la Gare du Nord, la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique. MM. Arthur de Greef, président; Albert Ciamberlani, Godefroid De Vreese, le baron Victor Horta Hulin de Loo, le bourgmestre Max, Isidot Opsomer, V. Rousseau, Paul Saintenoy et Victor Vreuls, qui composent cette classe, ont été reçus à leur descente du train, par M. Henri Bouchard, président de l'Académie des Beaux-Arts, et par les membres de cette compagnie. C'est à l'invitation de cette dernière que les académiciens belges viennent, on le sait, à Paris.

— Le général Maurin, ministre de la Guerre, s'est rendu à l'hôpital militaire du Val de Grâce où il a passé, en revue, des élèves de l'Ecole de Santé militaire.

Un audacieux cambriolage au pont de Sainghin, à Ascq

(Ph. du J de Rx.).

LA CLOTURE DE LA PROPRIÉTÉ DE M. TOISON, AU PAVÉ DE SAINGHIN.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un audacieux cambriolage a été commis au pavé de Sainghin-en-Mélantois, dans la propriété de M. Toison, dont les habitants étaient absents.

C'est un jardinier qui constata qu'une porte de la maison avait été ouverte à l'aide d'une fausse clef. Les différentes pièces de l'immeuble avaient été visitées par le ou les auteurs du vol, qui emportèrent des objets d'habillement et des pièces d'argenterie. Le préjudice est évalué à plusieurs milliers de francs.

Pour s'introduire dans l'habitation, les cambrioleurs escaladèrent la clôture de la propriété, puis ouvrirent la porte de la cuisine, qui leur donna accès à l'intérieur de l'immeuble.

Une enquête est ouverte par MM. Lerouge, de la gendarmerie de Lannoy, et Decourcelles, garde champêtre à Ascq.

La nouvelle gare de Dunkerque

Les travaux de la nouvelle gare maritime qui abritera les services du ferry-boat se poursuivent très activement. On sait que la nouvelle ligne entre l'Angleterre et Dunkerque fonctionnera vers la fin de cette année. (Ph. Lemaire.)

Un camion-citerne dérape près d'Hirson

Deux ouvriers sont tués, un troisième et le chauffeur grièvement blessés

Quatre ouvriers occupés au rechargement de la route d'Hirson à Macquenoise avaient pris place hier, vers 16 heures, dans un camion-citerne du service des Ponts-et-Chaussées, conduit par M. Charles Rousselle, 32 ans, demeurant à Thiernu. Celui-ci avait accepté ses compagnons pour les faire rentrer plus tôt dans leurs familles.

A un coude de la route, le camion s'engagea sur le monticule herbé bordant la route, puis après avoir labouré un fossé, s'engagea dans le bois qui est à proximité et on le retrouva appuyé contre un chêne soulevé de terre par le derrière.

Des témoins de l'accident accoururent et constatèrent qu'autour du camion-citerne deux cadavres, ceux de MM. Roger Dufour, demeurant à Hirson, rue du Général-Foy, et René Dupont, demeurant rue Thiers, gisaient près de deux blessés, grièvement atteints, MM. Rousselle et René Gionans, demeurant rue de Mondrepuis.

Le Parquet de Vervins a ouvert une enquête.

LA FÊTE DU 7 JUIN en l'honneur de N.-D. de Lourdes à Hem

Les préparatifs pour la fête religieuse organisée à Hem pour le dimanche 7 juin prochain par les brancardiers et infirmières du Nord en l'honneur de N.-D. de Lourdes se poursuivent avec activité.

Déjà sont commencées les décorations qui doivent orner les rues par lesquelles passera la procession et les chars et les groupes qui doivent y figurer et qui sont maintenant au point permettent d'augurer une manifestation grandiose et imposante.

Nous croyons bien faire de rappeler, ci-dessous, le programme de la journée:

10 h., grand'messe à l'église de Saint-Corneille, à Hem, avec sermon par M. l'abbé Debrune, curé de N.-D. de Lourdes, directeur du Train Jaune.

14 h. 30: grande procession en l'honneur de N.-D. de Lourdes, sous la présidence effective de S. Em. le cardinal Liénart. Départ de l'église d'Hem, traversée de la commune; clôture de la procession à la « Roserale » où sera célébré un salut avec sermon donné par M. l'abbé Beun, doyen d'Hondschoote, ancien directeur du Train Jaune.

Pour se rendre à Hem: de Roubaix, prendre place de la Liberté le tram direct pour Hem;

De Lille, prendre place des Buisses, près de la gare de Lille, le tram direct pour Hem.

Le nombre des services sera augmenté ce jour-là.

Ceux qui préfèrent se rendre à Hem par leurs propres moyens, peuvent prendre le Grand Boulevard de Roubaix à Lille; à l'arrivée à l'ancien vélodrome, franchir la voie du tram à l'arrêt marqué « Croix », puis la route G.C. 64 jusque Hem.

Des parcs pour automobiles seront installés: l'un près de la « Roserale », les autres disséminés dans la commune d'Hem, le long de la route parcourue par la procession.

Ces parcs seront indiqués par des inscriptions.

A Saint-Sulpice, un charretier, accroché par une auto, est écrasé par son chariot

A Saint-Sulpice, près de Ham, deux cyclistes suivaient la chaussée en tenant leur droite. Une automobile les doubla au moment où, en sens inverse, arrivait un attelage. L'automobile a accroché le charretier de cet attelage, M. Jules Carrier, 50 ans, habitant à Dury (Aisne), et ce dernier a été projeté sous les roues de son propre chariot. Les cyclistes se sont portés à son secours, mais n'ont relevé qu'un cadavre. L'automobiliste a repris sa route sans se faire connaître.

Les funérailles de l'agent Fauthous assassiné par Spillers

Saint-Jean-de-Luz, 3 juin. — Les obsèques de l'agent Fauthous, la victime au bandit Spilers, évadé du bagne, que la ville de Saint-Jean-de-Luz avaient prises à sa charge, se sont déroulées au milieu d'une foule considérable.

Le gouvernement était représenté par M. Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées qui, dans la chapelle ardente dressée à l'Hôtel de Ville, a épinglé la croix de la Légion d'honneur sur un coussin disposé sur la bière.

Après la cérémonie à l'église, des discours ont été prononcés au cimetière, notamment par MM. le général Lambrigot, maire de Saint-Jean-de-Luz, et Mathieu, préfet.

M. Noël apporta l'hommage du Syndicat de police du département :

— Dors en paix, mon brave camarade, dit-il. Ton lâche agresseur est maintenant entre les mains de la justice. J'ose espérer qu'elle comprendra, elle aussi, son devoir et saura se défendre enfin d'une sensiblerie incompréhensible à l'égard de tel bandit.

» Fauthous, tu seras vengé !... »

D'autre part, il est certain que Spilers, qui est l'assassin présumé de l'agent Fauthous, est mêlé étroitement aux cambriolages de notaires à Dax. En effet, le browning trouvé sur Spillers est l'arme qui avait été trouvée chez Me Bouvet.

La machine à écrire provient des mêmes cambriolages, ainsi que la gabardine volée chez M. Boudin. Spillers a été vu à Dax, le soir de ces cambriolages, mais on n'a pu établir s'il y a séjourné. L'inspecteur Charpentier, qui était déjà venu à l'époque du cambriolage, est de nouveau à Dax où il poursuit ses recherches.

M. Joseph Degrendel succède à M. G. Potié à la présidence de la Société des Agriculteurs du Nord

Les membres de la Société des agriculteurs du Nord, réunis mercredi pour leur assemblée mensuelle, à l'hôtel Maréchal, ont élu comme président, pour succéder à M. G. Potié, dont le mandat venait à expiration, M. Joseph Degrendel, agriculteur à Méteren.

Au cours de la réunion qui avait précédé l'élection des membres du bureau, diverses questions avaient été examinées: celles traitant le problème du bon pain, la lutte contre le doryphore, l'hygiène d'été en laiterie, les achats de bovins suspects, etc., etc...

L'ingénieur électricien André Maissa, qui était recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté à Rouen

Rouen, 3 juin. — La Sûreté de Rouen a arrêté l'ingénieur électricien André Maissa, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du Parquet de Lille pour escroquerie.

Une auto butte contre un platane et deux des occupants sont tués

Lyon, 2 juin. — Entre Saint-Vallier et Tain, sur la route nationale n° 7, à 500 mètres du village de Serves, peu après minuit, une auto, conduite par M. Serre, industriel à Annonay, voulant doubler une camionnette, l'accrocha et se jeta contre un platane. Le père et la sœur de M. Serre ont été tués sur le coup.

— Le président de la République a reçu M. Max, bourgmestre de Bruxelles, et M. de Vitrolles, ministre de France à Le Caire.